

N° 5763³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2007-2008

PROJET DE LOI

**relatif à la construction à Bertrange/Mamer d'une deuxième
école européenne et d'un centre polyvalent de l'enfance**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(4.12.2007)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 23 novembre 2007 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**relatif à la construction à Bertrange/Mamer d'une deuxième
école européenne et d'un centre polyvalent de l'enfance**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 22 novembre 2007 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 25 septembre 2007;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 4 décembre 2007.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Alain MEYER

